

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2018/45

Objet : chapitre 5.2 – Fonctionnement des assemblées

Représentants du SMADESEP au conseil de Régie Haute Durance Serre-Ponçon

L'an deux mille dix-huit, le 3 octobre 2018, à 10h30, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de Monsieur Jean CONREAUX, doyen d'âge.

Séance du 03 octobre 2018

Date de convocation :
07 septembre 2018

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 33

En exercice : 33

Membres présents
Vote(s) pour 33
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

Pour représenter la communauté de communes de Serre-Ponçon :

M. Victor BERENGUEL, M. Marc AUDIER, M. Christian DURANT, M. Jean BERNARD, M. Jean Pierre GANDOIS, Mme Jessica GUIARD, M. Raymond HONORE, M. Robert FRAYSSINES, M. Pierre DOUSSOT (Suppléant de Mme Valérie GRENARD), M. Georges GAMBAUDO,

Pour la communauté de communes Val D'Avance Serre-Ponçon :

M. Patrick PERNIN

Pour la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon :

M. Jean Michel TRON, Mme Agnes PIGNATEL, M. Yvan BOURGUYON (suppléant de M. Jean Michel PAYOT), M. Jean FERON

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voies):

Mme Carole CHAUVET, M. Arnaud MURGIA suppléant de Mme Ginette MOSTACHI, M. Jean CONREAUX ; Mme Valérie ROSSI,

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de de deux voies) :

Mme Sophie VAGINAY, M. Roger MASSE

Pour la Chambre de commerce et d'Industrie du 05

M. Regis BOUCHACOURT

Etaient représentés et excusés:

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : M. Pierre VOLLAIRE donne son pouvoir à M. Jean BERNARD

Pour le Département des Hautes Alpes : M. Marc VIOSSAT donne son pouvoir à Mme Carole CHAUVET, M. Joel BONNAFFOUX donne son pouvoir à Mme Valérie ROSSI

Le Président rappelle que les Communauté de communes partenaires du Contrat de bassin-versant Haute Durance et le S.M.A.D.E.S.E.P. ont souhaité se doter d'un outil de gouvernance à caractère transitoire notamment pour consolider et finaliser la candidature du contrat de bassin-versant.

De manière conjointe à l'avancement de ce projet contractuel, les acteurs du contrat ont été sensibles aux arguments développés par les partenaires institutionnels et financiers pour le confortement de la gouvernance des politiques locales de l'eau. Ceci a conduit le S.M.A.D.E.S.E.P. à entériner dès décembre 2015 le principe de créer une régie autonome financièrement de l'établissement public. Ce projet, parfaitement soutenu par l'ensemble des intercommunalités du futur contrat de milieu, doit pouvoir veiller à la cohérence globale des actions individuelles engagées sur le bassin-versant. Il a également vocation à porter financièrement les opérations transversales du contrat, telles que l'animation générale ou l'observatoire environnement des milieux aquatiques.

Le président indique donc qu'il faut nommer les représentants du SMADESEP au conseil de régie et que les statuts de cette dernière déclinent la représentation comme suit :

- ❖ Le Président du SMADESEP et 14 membres désignés en son sein par le Comité syndical du S.M.A.D.E.S.E.P. sur proposition de ce dernier

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°2016-222-14 du 9 août 2016 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La délibération n°2016-40 du comité syndical du en date du 7 octobre 2016 arrétant les statuts de la régie du bassin-versant hydrographique Haute-Durance / Serre-Ponçon ;
- La délibération n°2016-41 du bureau du S.M.A.D.E.S.E.P. décidant que les collectivités riveraines adhérentes décideront elles même de leurs représentants.
- Les délibérations des Communautés de Communes du Briançonnais, du Pays des Ecrins et du Guillestrois respectivement prises les 27 septembre 2016 et 29 septembre 2016

CONSIDERANT :

- La nécessité de consolider le portage institutionnel du contrat de bassin-versant Haute-Durance / Serre-Ponçon et les actions d'animation et de suivi qui en découlent,
- Le mandat donné en ce sens au Bureau du comité syndical par délibération susvisée actant les statuts de la Régie du bassin-versant hydrographique Haute-Durance / Serre-Ponçon.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, le 3 octobre 2018


- **DECIDE** de délégués les personnes suivantes
M. Jean Michel PAYOT
M. Jean CONREAUX
M. Marc VIOSSAT
Mme Sophie VAGINAY
M. Pierre VOLLAIRE
Mme Valérie GRECARD
M. Arnaud MURGIA
M. Marc AUDIER
Mme Agnes PIGNATEL
M. Jean Pierre GANDOIS
M. Jean FERRON
Mme Valérie ROSSI
M. Patrick PERNIN
Mme Carole CHAUVET
- **DECIDE** de nommer les suppléants suivant,
M. Christian DURAND
M. Jean BERNARD
Mme Jessica GUIARD
M. Robert FRAYSSINES
M. Georges GAMBAUDO
M. Raymond HONORE
M. Jean Michel TRON
Mme Ginette MOSTACHI
M. Joel BONNAFFOUX
Mme Marine MICHEL

M. Pierre DOUSSOT
M. Bernard FANTI
Mme Bénédicte FEROTIN
Mme Patricia VINCENT

Ainsi fait les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL

